

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2014**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Laure BLANCHARD, Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Gérard MICONNET, Michel LAUQUIN, Sophie MILLION, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir Jean-Paul DICONNE) Sophie MILLION (pouvoir Sandra PRATS)

Absente : Laurence DORIER

ORGANISATION TRAVAIL SUITE AUX RYTHMES SCOLAIRES

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à partir du 1 septembre 2014 et les activités liées à ces horaires, le conseil

- établi le temps de travail des agents recrutés pour l'animation
- autorise le maire à signer les contrats à durée déterminée pour des emplois non permanents avec les enseignants volontaires pour une activité
- autorise le maire à signer les conventions de partenariat établie avec 4 intervenants extérieurs pour des animations spécifiques.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur de ces activités périscolaires, le conseil donne son accord sur les articles de ce règlement et autorise le maire à signer ce document.

Le conseil entend le maire sur les problèmes de véhicule de transport scolaire existant sur la commune de St Gervais en Vallière et sollicite l'accord des services de l'inspection académique pour une modification des horaires le mercredi matin avec rentrée des élèves à 8 h 45 et sortie à 11 h 45.

EXTENSION ECOLE MATERNELLE

Le conseil désigne une commission d'appel d'offres pour les marchés publics de travaux concernant l'extension de l'école maternelle : président : M. DICONNE Jean-Paul, délégués : Michel ROY, Gérard MICONNET, Manuel DESCHAMPS-délégués suppléants : Jocelyne CLEMENT, Michel LAUQUIN, Pierre RAGEOT.

Le maire présente le projet de contrat de maîtrise d'œuvre liant la commune avec le cabinet d'architecture NAOS retenu pour ce projet, le cabinet d'ingénierie ARPENT, le contrat de la société BIC2E, les devis des sociétés TECO et FM2I.

Le conseil accepte ces propositions et autorise le maire à signer ces documents.

SUBVENTIONS

Le conseil vote une subvention au club de foot-ball de Verdun sur le Doubs pour un montant de 270 euros, au club de rugby de Verdun sur le Doubs pour un montant de 240 euros, au Foyer Rural de Gergy pour un montant de 540 euros et une subvention exceptionnelle au GEHV de 1 000 euros pour la réédition du livre du camp américain d'Allerey.

LOCATION DE LOGEMENT

Le maire présente au conseil la résiliation de bail pour location de logement de M. Chatry et Melle Menu, 4 rue Machureau, le 1^{er} août 2014.

Le conseil donne pouvoir au maire pour établir et signer le bail avec le prochain locataire.

Fixe le loyer à 550 € hors charges.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Suite au dernier renouvellement des assemblées, le maire expose l'obligation de former une CLETC au sein de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, avec un représentant de chaque commune membre de cet EPCI.

Le conseil désigne M. Gérard MICONNET délégué à la CLETC.

PRATICABLE

Le maire rappelle aux membres du conseil que la commune possède un praticable utilisé lors des concerts donnés à l'église. Cette structure est installée par les agents de la commune à chaque manifestation.

Le conseil décide de demander un forfait d'installation de 250 € aux sociétés chorales qui le demanderont.

DEVIS

Le Conseil prend connaissance des devis présentés pour l'installation de deux cavurnes et des travaux à effectuer sur une concession et retient le devis de l'entreprise de marbrerie PACCAUD de Verdun sur le Doubs pour un montant de 687 euros TTC.

Le conseil prend connaissance des devis présentés pour la rénovation du lavoir communal et retient le devis de l'entreprise DE MOURA de Gergy pour un montant de 3 912 euros TTC.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le 9 juillet 2014, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire
J.P.DICONNE